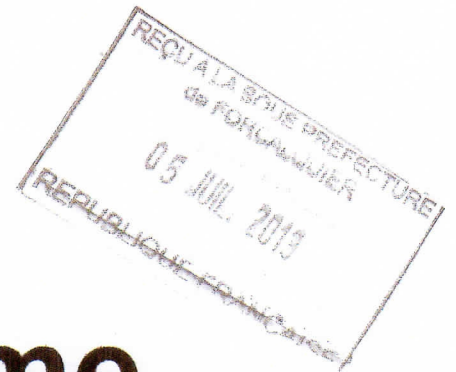


Département des
Alpes de Haute Provence



Commune de Volonne

Plan Local d'Urbanisme



4a- Document graphique
Zonage - Zone Urbaine

Echelle 1/3 500°

☞ VU, (POUR ÊTRE ANNEXÉ
à la Délibération du Conseil Municipal /
Séance du 20.06.2013 - N° 06 / 130620)



PMConsultant
50 av des Caillols
13012 Marseille

Etudes Immobilières
Etudes Urbaines

Juin 2013



Le Maire,
J. Bonte

J. BONTE

Département des
Alpes de Haute Provence



**Commune de
Volonne**

Plan Local d'Urbanisme

4 - Document graphique
Zonage - Zone Urbaine

Echelle 1/3 500°



Juin 2013

Légende

Les zones urbaines

- UA : centre historique
- UB : extension du centre
- UC : pavillonnaire dense
- UCt : zone urbaine à vocation touristique
- UD1 : pavillonnaire diffus
- UD2 : pavillonnaire diffus éloigné du centre
- UDp : pavillonnaire à caractère paysager
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements et de services à la personne
- AU : zone d'ouverture future à l'urbanisation

Les zones naturelles et agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- N : zone naturelle et forestière
- Nh : zone naturelle construite avec possibilité d'extension
- Nt1 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisirs hors hébergement
- Nt2 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisirs dont de l'hébergement

Les autres indications

- Emplacements réservés pour ouvrages publics
- ★ Bâtiment agricole de caractère repéré au titre de l'article L. 123-3-1

0 0,25 0,5
Kilomètres

